

Autorisation d'administrer un médicament (2013-2014)

Aucun médicament ne peut être donné à un enfant **sans être accompagné d'une autorisation médicale écrite.**

Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de **l'autorisation médicale**, donc toujours exigé des parents le contenant original identifié au nom de l'enfant.

Le contenu de médicament doit en plus d'indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, la posologie et la durée du traitement

Prescription médicale occasionnelle

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____

Nom du médicament : _____

Posologie : _____

Voie d'administration : Inhalation _____ Orale _____ Peau _____

Heure et fréquence: _____

Le médicament doit-il être réfrigéré Oui _____ Non_____

Pour la période du : _____ au _____

J'autorise un membre du personnel de l'école ou le Service de garde à administrer à mon enfant le médicament ci haut mentionné.

Signature du parent : _____

Téléphone du parent : _____

Téléphone d'urgence : _____ lien avec l'enfant _____

Date : _____

Registre de distribution de médicaments prescrits

École des Nations (2013-2014)

Nom de l'enfant : _____

Nom du médicament : _____

Période du : _____ au _____